MINISTÈRE DE L’ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

**Fiche de poste**

# Directeur de centre

# du Service national universel (SNU)

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Direction ou service :  **Academie de lyon**  **Service département a l à la jeunesse, à l’engagement et aux sports**  **245 rue garibaldi – 690003 lyon** | | | |
| Catégorie: CADRE | | | |
| Contexte du recrutement : Poste vacant Poste susceptible d’être vacant Création  Mars 2021 : regroupement national des directeurs de séjours  Mai 2021 : : regroupement régional des directeurs de séjours  Juin 2021 : regroupement national  Du 7 au 11 juin : formation de l’ensemble des encadrants sous la responsabilité et l’appui du chef de centre  Du 14 au 18 juin  : préparation du séjour  21 juin au 2 juillet 2021  : séjour de cohésion  Le 5 et 6 juillet  : remise en état du site et évaluation du séjour | | | |
| Localisation administrative et géographique : | | | |
| **Direction ou service :**  **Adresse :** | Inspection academique de lyon  Service département a l à la jeunesse, à l’engagement et aux sports  245 rue garibaldi – 690003 lyon | | |
| Localisation fonctionnelle lors du séjour de cohesion : | | | |
| **Direction ou service :**  **Adresse :** | **Localisation fonctionnelle des deux séjours de cohésion (à choisir un des deux lieux) :**  **Le Lycée Horticole de Dardilly**  **ou**  **L’Orée du bois, Village nature , Saint Marti en Haut** | | |
| Le poste et son environnement | | | |
| Fonction : Directeur de centre du SNU | | | |
| Nombre d’agents à encadrer : 20 cadres et entre 120 et 140 volontaires de 15-17 ans | | | |
| Conditions particulières d’exercice : VACATIONS, OBLIGATION DE LOGEMENT PENDANT LE SÉJOUR DE COHÉSION | | | |
| Description de la structure : | | | |
| Le SNU est un projet d’émancipation et de responsabilisation des jeunes, complémentaire de l’instruction obligatoire. Sa mise en œuvre poursuit plusieurs objectifs : le renforcement de la cohésion nationale, qui s’appuie sur l’expérience de la mixité sociale et territoriale comme sur la dynamisation et la valorisation des territoires, le développement d’une culture de l’engagement et l’accompagnement de l’insertion sociale et professionnelle des jeunes.  Le SNU se décline en 4 phases successives, dont 2 phases obligatoires, à terme, à partir de 15 ans :   * **une phase préalable d’information et de préparation**, qui permet d’informer les familles et de préparer l’appel des jeunes. Appuyée sur le collège et les programmes d’enseignement, elle se traduit également par l’organisation d’une journée d’information en classe de 3ème; * **un séjour de cohésion du 21 juin au 2 juillet 2021**, destiné à transmettre un socle républicain fondé sur la mise en activité, les symboles collectifs et l’esprit de défense comme de résilience. Ce séjour, effectué dans l’année qui suit la classe de 3ème, sera aussi l’occasion de bilans individuels (santé, illettrisme, compétences) ; * **une mission d’intérêt général**, obligatoire inscrite dans une logique d’accompagnement et d’individualisation des parcours. Fondées sur des modalités de réalisation variées, perlées ou continues, les missions proposées permettront d’accompagner les jeunes dans la construction de leur projet personnel et professionnel ; * **Une phase d’engagement volontaire d’au moins 3 mois**, qui pourrait être réalisée entre 16 et 25 ans, et dont la mise en œuvre s’appuiera principalement sur les dispositifs de volontariat existants.   Nous recrutons un chef de centre pour la deuxième phase du 21 juin au 2 juillet 2021 : le chef de centre est désigné par le ministre en charge de l’Education nationale et de la jeunesse sur proposition du préfet de département et du recteur. Dès sa nomination il intègre l’équipe de projet départementale pourparticiper à la conception et à la préparation du projet d’accueil des volontaires à l’occasion des premiers séjours. Il dirige le premier séjour de cohésion pilote et les séjours de cohésion suivants, organisés au cours des vacances scolaires 2020/2021. Il participe à l’évaluation des séjours successifs et à la définition des aménagements souhaitables.  Il est appuyé dans ses misionspar deux adjoints et un gestionnaire :   * un adjoint d’encadrement, chargé de la direction et de l’animation des tuteurs et des cadres de compagnie ; * un adjoint chargé des activités, qui coordonne l’ensemble des intervenants et s’assure de la cohérence du projet pédagogique avec l’ensemble des administrations concourantes ; * un gestionnaire.   Ainsi que par 15 tuteurs et 3 cadres de compagnie | | | |
| effectifs de la structure : 20 cadres, entre 120 et 140 volontaires | | | |
| Description du poste (responsabilités, missions, attributions et activités) : Le chef de centre est responsable de la préparation, de la conduite des stages de cohésion, de l’évaluation des séjours et de la définition des aménagements souhaitables. Il exerce ses responsabilités dans quatre domaines principaux :   * Chef de centre départemental SNU (chef d’établissement) * Responsable pédagogique * Garant de la discipline générale sur le dispositif SNU * Responsable de la logistique générale et du soutien | | | |
| Responsabilités particulières :  1. ***Chef d’établissement*** *:*   Dirige, administre et anime de la vie de centre,  Intervient directement auprès des équipes d’encadrement et des volontaires,  Réalise l’interface entre les institutions et les partenaires pendant la phase de cohésion,  Réalise la gestion RH auprès des cadres, procède au recrutement administratif, organise les formations des tuteurs de maisonnées selon les directives la MPSNU,  Respecte les garanties, techniques, d’hygiènes et de sécurité de l’établissement et assure la sécurité physique et morale des mineurs.  Assure l’organisation des maisonnées et la disposition des locaux avant l’arrivée sur site des volontaires.  Répond aux sollicitations des medias en valorisant la création du SNU et l’action de son centre.  Organise, en lien avec les services de l’Etat dans le département et avec les collectivités territoriales, la cérémonie de fin de séjour.  Evalue la réalisation du stage et formule des propositions d’aménagement   1. ***Responsable pédagogique***   Réalise le projet pédagogique du séjour de cohésion dans chacune des 7 thématiques des modules collectifs de formation en partenariat avec son équipe.  Identifie et contacte les différents intervenants, et assure la mise en place d’une formation initiale sur le projet et la pédagogie.  Veille à la construction d’activités fondée sur une pédagogie active et d’éducation non formelle, privilégiant chaque fois que possible l’interdisciplinarité entre les modules collectifs de formation.  Identifie les besoins liés aux volontaires en situation de handicap ou justifiant de situations particulières et fait mettre en œuvre les dispositifs d’égalité, d’intégration et d’inclusion pour garantir la réalité du principe d’universalité du SNU.  Organise la formation locale des tuteurs de maisonnées, sur la base d’un socle commun de formation identifié par la Mission de préfiguration nationale et l’adapte ou la complète compte tenu des spécificités du projet départemental.  Construit l’emploi du temps des deux semaines du séjour, appuyé par son adjoint  Organise le lien avec les familles des volontaires.   1. ***Responsable de la discipline générale***   Responsable de l’application du règlement intérieur du centre SNU arrêté par le préfet de département.  Veille à donner du sens à l’ensemble des rites républicains définis par le projet départemental : il préside notamment le lever quotidien des couleurs au terme duquel il s’adresse quotidiennement aux volontaires.  Par son action personnelle et par le style qu’il met dans l’exercice de sa fonction, il contribue à créer un esprit SNU, fondé sur les valeurs de la vie collective, du respect d’autrui et de l’engagement.   1. ***Responsable de la logistique générale et du soutien***   Prépare le bon déroulement du séjour dans l’ensemble des champs du soutien puis assure les fonctions logistiques générales pendant le séjour.  Agit comme ordonnateur délégué, il engage les crédits mis en place par la DDCS.  Coordonne et supervise, en lien avec l’équipe projet, le transport des volontaires affectés dans son centre à partir de leur lieu de résidence. Il organise en particulier l’encadrement de ces déplacements. | | | |
| **Principaux interlocuteurs** **:** | | | |
| Les autres services de la direction  Les agents du ministère  Les autres directions | | Les services déconcentrés  Les cabinets ministériels  Le secteur privé | D'autres ministères  D’autres acteurs publics  Des organismes étrangers |
| Expérience professionnelle souhaitée : Ce poste est ouvert aux agents sans expérience professionnelle  Ce poste est ouvert aux agents ayant une expérience professionnelle initiale  Ce poste est ouvert aux agents ayant une expérience professionnelle confirmée | | | |
| Les connaissances et compétences mises en œuvre | | | |
| Connaissances :  1. Expérience de formation ou d’encadrement au sein des armées ou de l’Education Nationale ou des associations de jeunesse 2. Sens de l’organisation 3. Connaissance des dispositifs d’éducation et de formation 4. Eléments de psychologie de l’adolescent 5. Connaissance des administrations déconcentrées civiles et militaires et de la mise en œuvre territoriale des politiques publiques 6. Connaissance des procédures administratives et financières 7. Méthode de gestion d’un conflit 8. Connaissances des règles pour assurer la sécurité physique et morale des mineurs   **COMPETENCES MANAGERIALES REQUISES**   1. Sens des relations humaines et capacité à l’empathie avec la jeunesse 2. Capacité au leadership et maîtrise de soi 3. Sens de l’initiative 4. Conduite d’un partenariat avec des associations, des administrations et des partenaires privés | | | |
| |  | | --- | | la formation |   Le directeur de camps s’engage à suivre une formation nationale qui se déroulera pendant les périodes de congés scolaires. Celle-ci se déroule hors région dans un département métropolitain en présence continue. *(durée, date et lieu non définis actuellement)*   |  | | --- | | le contrat | | *1. Rémunération* : sur la base des expérimentations 2019 (notamment Puy-de-Dôme), rémunération journalière de 100 € net (base indicative non consolidée)  2. *Durée du contrat :* non consolidée (cibles 55 jours)  Formation nationale : 5 jours  Appui au chef de projet : 20 jours  Formation régionale : 5 jours  Préparation du centre : 7 jours  Séjour du 21 juin au 2 juillet 2021 : 12 jours  Repos compensateur : 4 jours  Bilan : 2 jours |  CONTACT | | | |

Pour toute candidature,

réponse avec CV et lettre de motivation à

[**stephane.dumas@rhone.gouv.fr**](mailto:stephane.dumas@rhone.gouv.fr)

**Téléphone : 04 81 92 44 83**